PRÉFET
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône

Madame, Monsieur,

Vous habitez dans une commune située dans le périmètre du Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Cèze, animé par le Syndicat mixte ABCèze. Votre habitation se trouve en zone inondable selon le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de votre commune, approuvé par arrêté préfectoral.

En application de la réglementation en vigueur, il vous incombe de faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité. Ce diagnostic vise à évaluer les risques propres à votre logement et à proposer des solutions concrètes pour en réduire l'exposition face au risque inondation.

Pour soutenir les propriétaires concernés, une aide financière a été mise en place par l'État via le "Fonds Barnier", l'Union Européenne (FEDER) et le Syndicat ABCèze.

Ainsi **entièrement gratuit** pour vous, ce diagnostic est réalisé par des professionnels spécialisés, lors d'une visite sur place. Il est personnalisé, confidentiel, et sans engagement. Il permet d'identifier les mesures de protection, obligatoires et recommandées, adaptées à votre situation :

- - Création d'un espace refuge,
- - Installation de batardeaux sur les ouvertures,
- - Matérialisation des piscines ou bassins,
- - Mise en place de clapets anti-retour,
- - Sécurisation du réseau électrique,
- - Acquisition d'une pompe d'évacuation des eaux.

Cet accompagnement et cette aide financière ont été instaurés pour vous permettre d'engager ces travaux. Le fonds Barnier vous permet de **financer 80 % des travaux éligibles**, recommandés dans votre rapport de diagnostic.

Pour découvrir la démarche et l'accompagnement proposés, nous vous invitons à contacter le bureau d'études OSGAPI, mandaté par le Syndicat ABCèze pour votre secteur :

09 74 76 93 52
alabri@osgapi.com

Nous vous remercions pour votre attention à cette action de prévention essentielle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Yann GÉRARD

Le Président du Syndicat ABCèze

Syndicat Mixte ABCèze
95 Chemin de la Carrière
30500 Saint Ambroix
Tél : 04 66 25 32 22
Fax : 04 66 85 42 72
email : accueil@abceze.fr